



30 août 2022

Avantages pour l'économie

Allègements et économies

Exemples de procédures simplifiées

L'introduction généralisée d'un nouveau processus ou d'une nouvelle application spécialisés se fait en principe par étapes, une fois que la phase de test et l'exploitation pilote ont été réalisées avec succès. Afin que l'introduction et la mise en œuvre de nouveaux processus et systèmes se déroulent de manière optimale, l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) entretient depuis 2019, dans le cadre de divers groupes de travail, des échanges étroits avec les entreprises et associations intéressées.

La nouvelle loi-cadre créera les bases légales nécessaires à la numérisation et à la simplification des services et procédures de l'OFDF. Les exemples ci-après montrent comment les processus à la frontière gagneront en efficacité, soulageant ainsi l'économie d'un point de vue financier et administratif.

- Simplification et uniformisation des processus: les formalités à la frontière ou la perception de l'impôt grevant les opérations réalisées sur le territoire suisse seront simplifiées et uniformisées pour les entreprises. Cela réduira considérablement la charge administrative. En outre, l'harmonisation du système d'information supprimera les ruptures de média.
- Numérisation intégrale des processus: les clients auront la possibilité d'accomplir en tout temps et en tout lieu les formalités en vigueur à la frontière. Les entreprises pourront établir les déclarations en douane a posteriori et de manière périodique à domicile. Le franchissement de la frontière sera accéléré et, partant, à peine perceptible. En outre, la base nécessaire à la déclaration simplifiée des petits envois, dont profiteront avant tout les petites et moyennes entreprises (PME) souhaitant établir elles-mêmes la déclaration, sera créée.
- Simplification et numérisation du système: l'OFDF ne travaillera désormais plus qu'avec un seul système d'information dans lequel seront saisies et traitées toutes les données issues de la déclaration (électronique) des marchandises. Cela permettra une analyse des risques homogène ainsi qu'un contrôle ciblé des marchandises, personnes et moyens de transport suspects. Le franchissement de la frontière s'en trouvera accéléré pour les clients. En outre, la qualité et la convivialité de la déclaration des marchandises augmenteront car les données ne devront être saisies qu'une seule fois (*principe once only*).
- Prolongation du délai d'opposition: la loi révisée prévoit une prolongation du délai d'opposition aux décisions de taxation de l'OFDF, qui passera de 30 jours à un an.

Les entreprises auront ainsi davantage de temps pour fournir des données ultérieurement ou corriger les éventuelles erreurs formelles.

- Participation de l'économie: par analogie avec l'organe consultatif prévu pour la taxe sur la valeur ajoutée, un organe consultatif sera créé pour les questions douanières. Composé de représentants des milieux économiques ainsi que de spécialistes de la pratique juridique douanière, celui-ci donnera son point de vue extérieur sur les adaptations du droit douanier et pourra émettre des recommandations de modification de sa propre initiative.

Économies

Dans le cadre de la révision de la loi sur les douanes, l'OFDF a fait faire une analyse d'impact de la réglementation (AIR). Basée sur des méthodes standardisées, l'AIR compare la situation actuelle (2019) avec la situation souhaitée (2030, soit après la mise en œuvre et le rodage complets des processus simplifiés et numérisés). Les hypothèses formulées ont été présentées et validées dans 47 entretiens avec des entreprises (accent mis sur les PME). Les entreprises interrogées estiment que le plus grand potentiel de diminution des coûts pour l'économie réside dans le traitement de la circulation transfrontalière des marchandises. Dans le cadre de l'AIR, l'OFDF a procédé à une première estimation et part du principe que le potentiel d'économies pourra être plus important que les 125 millions mentionnés dans le message relatif à DaziT. Cela est également confirmé par le plan interne de gestion de l'utilité.